



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Mardi 17 septembre 2013

Convention d'entreprise Herakles

Le 15 juillet, la direction a diffusé aux organisations syndicales son projet de convention d'entreprise. Ce document a fait l'objet d'une synthèse diffusé par mail à tous les salariés.

Ci-dessous vous trouverez les commentaires et la position de principe de SUD sur les 4 grands thèmes (Conditions d'emploi, durée et organisation du travail, rémunération et congés). D'autres tracts suivront pour argumenter ces positions.

Les conditions d'emploi

1) A la demande de la CGT et la CFDT, la direction introduit dans la grille HKS le coefficient 190 (niveau II échelon 3) qui correspondrait au coefficient 160 de la chimie. Pourquoi commencer aussi bas ? Leur argument est de permettre l'embauche des sans diplôme.

Pourtant, depuis de nombreuses années les embauches chez SME se font à 175 avec un passage rapide à 190. Coté SPS elles se faisaient à 215 avec un passage rapide à 225 puis à 240.

SUD, revendiquait les 240 comme 1^{er} coef, nous avons finalement proposé un compromis de revenir au niveau 215 (175 chimie) comme proposé initialement par la direction.

2) La direction a créé sa grille de transposition de correspondance entre chimie et métallurgie. Dans cette transposition les salariés ex SME se payent leur accession à la grille de la métallurgie.

SUD revendique une participation de la direction pour éviter que les personnels Ex SME perdent une grosse partie de leur décollement lors de l'accession à la grille HERAKLES. Ceci en remplacement du budget insuffisant de 0,15 % de la masse salariale non cadre HERAKLES sur 3 ans prévu dans le projet (réparti entre tous les non cadres ex SME, cela représente environ 12 €/mois par salarié et par an).

3) Nous avons de nombreuses fois attiré l'attention de la direction sur une situation que nous jugeons anormale, 245 non cadres ex SPS (soit 32% de l'effectif) et 93 non cadre ex SME soit 13% n'ont pas eu de promotion depuis plus de 5ans.

Pour remédier à cette situation et obtenir une meilleure homogénéité par coefficient, nous proposons un passage automatique au coefficient supérieur lorsque le décollement atteint un certain seuil (entre 8 et 13% suivant les coefficients).

La durée et l'organisation du travail

Alors que la France traverse une crise sans précédent avec un taux de chômage jamais atteint, la direction a décidé que l'horaire de référence sera 36 h annualisées et même 37 h pour les encadrants et niveaux VI. La durée légale étant 35h, les salariés Herakles feront 1h ou 2 h supplémentaires obligatoires par semaine.

Ce n'est pas moins d'une trentaine d'embauches potentielles qui sont en jeu.

SUD ne veut pas cautionner une telle situation et revendique l'application des 35h annualisées comme horaire de référence, sans perte de salaire.

Pour les cadres au forfait jour la direction prévoit de leur octroyer 11 jours de RTT alors que toutes les autres catégories de personnel en ont 14. Rien ne justifie cette iniquité.

SUD revendique 14 jours de RTT pour tous.

70% des cadres SPS sont au forfait jour, mais pour beaucoup cette situation a été une imposition. Il faut éviter cela dans Herakles.

Nous avons obtenu que les cadres qui ont un régime horaire aient le choix de le conserver. SUD demande que le passage au forfait jour se fasse également à l'initiative du salarié pour les futurs embauchés.

Les rémunérations

La direction projette de verser une allocation annuelle à 3 vitesses : 3700 € pour les non cadres futurs embauchés HERAKLES et ex-SME, 4020 € pour les non cadres ex-SPS, et jusqu'à 5550 € pour les cadres ex SPS dont la rémunération mensuelle sera égale ou supérieure à cette valeur.

Le gain pour les cadres ex-SPS les mieux rémunérés se fait au détriment des non cadres ex-SME et des futurs embauchés.

Très attaché à un partage équitable des richesses, SUD revendique une allocation annuelle pour tous de 4020€ indexée sur la politique salariale. Cela est possible avec le même budget !!!

Concernant les cadres ex-SME, l'obligation de ne pas perdre en rémunération se traduirait par l'introduction du 13^{ème} mois dans le salaire de base.

Les cadres ex SPS ont des salaires très inférieurs aux cadres ex SME en raison des différences entre les grilles Chimie et Métallurgie. Pour remédier à ce problème et éviter d'embaucher dans Herakles des cadres payés au rabais, SUD demande :

La création de grilles de salaire mini Ingénieurs et Cadres (forfait horaire et forfait jour) propres à Herakles et indexée sur les augmentations générales (comme il en existe déjà une pour les non cadres dans le projet de convention HKS, et comme il en existe une pour les forfaits horaires de l'ex-SPS).

Le réajustement des salaires inférieurs au mini Herakles.

Les congés

Pour les congés d'ancienneté, la direction propose également un système à plusieurs vitesses en fonction de la société d'origine. 5 jours au bout de 5 ans pour les ex SPS et 5 jours au bout de 8 ans pour les autres.

SUD souhaite 5 jours au bout de 5 ans pour tous.

Les revendications présentées précédemment sont les points les plus significatifs que nous souhaitons voir figurer dans la convention Herakles.

Nous reviendrons en détail thème par thème sur nos revendications avec un argumentaire plus étoffé dans de prochains tracts.

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudmetaux33.com
--	---	---